

Projet de loi n° 11

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) a déposé le 15 mars 2023, lors d'une séance de la Commission parlementaire, le mémoire portant sur le projet de loi n° 11, Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives.

Montréal, 16 mars 2023 – La directrice générale du RPCU, Mme Sylvie Tremblay, a déposé le 15 mars dernier le mémoire portant sur le projet de loi n° 11, *Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives*, lors d'une séance de la Commission des relations avec les citoyens.

Le RPCU appuie la volonté du Gouvernement du Québec de présenter un projet de loi qui propose des modifications à la Loi concernant les soins de fin de vie afin d'élargir l'ouverture de l'aide médicale à mourir (AMM).

Nous sommes satisfaits de voir que le projet de Loi n° 11 tient compte d'abord des personnes et de leurs besoins. Cela démontre bien que l'on doit s'occuper de l'humain avant tout et il faut reconnaître que les soins de fin de vie font partie de notre parcours de vie.

« Le RPCU supporte l'accès aux services d'AMM dans les maisons de soins palliatifs, et ce, partout au Québec afin d'éviter toute dérive aux mépris des droits des usagers qui sont : le droit aux services et plus particulièrement le droit de recevoir les soins que requiert son état. », souligne Mme Tremblay.

Recommandations :

1. Que l'Assemblée nationale révise la LCSFV afin de permettre aux personnes ayant une maladie neurocognitive de pouvoir faire une demande d'AMM ou contemporaine et d'en définir les règles d'application.
2. Que le gouvernement du Québec adapte son offre de services en soins palliatifs et de fin de vie en fonction des besoins des personnes, quel que soit le milieu de soins, et ce, dans toutes les régions du Québec.
3. Que les maisons de soins palliatifs, et ce, partout au Québec, inclut l'AMM à l'ensemble de soins qu'elles prodiguent.
4. Que le gouvernement du Québec lance une campagne de sensibilisation et d'information sur la LCSFV et ses modifications.
5. Le RPCU demande qu'un comité d'expert se penche très rapidement sur la notion de handicap afin d'éviter toute dérive au niveau de la fin de vie des personnes ayant un handicap et qui demandent l'AMM.

Pour en savoir davantage, consultez le mémoire et les 5 recommandations proposées sur le site web www.rpcu.qc.ca.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux représente l'ensemble des usagers du réseau. Il est le porte-parole de plus de 540 comités des usagers et de résidents de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Québec depuis 2004.

Les comités des usagers et les comités de résidents sont présents dans tous les établissements du réseau de santé et de services sociaux en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de leur établissement.

– 30 –

Renseignements : Mariana Brito, Coordonnatrice aux communications et événements
514 436-3744, communications@rpcu.qc.ca